VENTES PAR LE MARSHAL.

Les Marguilliers de l'Eglise de St. Louis de la Nouvelle-Orléans *contre* Féliciane Ramos.

EN vertu d'un ordre de l'honorable L. Prévost, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente au public, le vendredi 6 février 1835, à midi, à la Bourse de Hewitt, encoignure des rues St. Louis et Chartres, une négresse nommée Marie, agée d'environ 30 ans, saisie dans cette affaire. Conditions—Comptant.

B. BEAUREGARD, marshal.

1er janv.

Bandeau *contre* De Destrehan.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable M. Blache, juge présidant la 1re Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le Samedi, 17 janvier 1835, à midi, devant la Bourse de Hewitt, encoignure des rues St. Louis et Chartres, les objets ci-après désignés, savoir: Deux petits Paniers en argent, deux Cuillères plaquées en argent, un Diamant, une petite Montre en or, une Chaîne en or, une Croix en argent, deux Cuillères à thé en argent, une paire de Mouchettes en argent, une Cuillère à sauce en argent, et une Cuillère à ragoût en argent, 6 Cuillères en argent, et quelques autres articles saisis dans cette affaire.

B. BEAUREGARD, marshal.

3 janv.

Lotbeer et Durel *vs.* Alice Dingé.

EN vertu d'un ordre de Bernard Marigny, adressé par l'honorable G. Préval, juge présidant la 1re Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Hewitt, encoignure des rues St. Louis et Chartres, le 24 janvier 1835, à midi, les objets ci-après désignés, savoir: Un lot de bois de lance, sur le quai du Bac, Marché des Carmes, entre les rues Gravier et Carondelet, ainsi que le fondant [illegible] et la [illegible] Conditions—Comptant.

B. BEAUREGARD, marshal.

Magasin des nouveautés de Paris,
En gros et en détail.

LE soussigné, rue de Chartres, No. 101, encoignure de Jefferson, 35, vient de recevoir de Paris par la voie de New-York, un bel assortiment de robes en satin pour bal, et autres différents genres dans des goûts différents, toques, bretelles de femme montées [illegible] et [illegible] imprimant de canne en jonc, [illegible] &c.

Fleurs artificielles pour coiffure de bal, plus que jamais, de rigueur.

Parfumerie surfine dans la meilleure des [illegible] et [illegible] possible.

Bandes [illegible] à la grecque, à [illegible], et [illegible] coiffures, soie [illegible] pour [illegible] perruques, [illegible] grales, [illegible] longues, [illegible] fausses queues, toute [illegible].

Perruques pour hommes, [illegible] et en [illegible] brosses [illegible] genre de [illegible].

A partir de ce jour [illegible] au prix de [illegible] [illegible] les [illegible] [illegible] [illegible]